

COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	MOUREY Martine
AIROLDI Michel	GHARBI Stéphanie	RICLOUX Benoît
BELOT François	GIACOMINI Sébastien	VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	MOULIN Cyril	
Etaient absentes excusées		
CUSINATO Françoise a donné procuration à Françoise FUMEY		
POUZOL Michel a donné procuration à Michel AIROLDI		
RACLE Olivier a donné procuration à Catherine BARTHELET		
THEVENOT Marie-Christine a donné procuration à Alexandra CLAIRONNE-MOUYOKI		

Monsieur Daniel VARCHON a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Intervention des membres de la bibliothèque

Valérie Brulé, responsable bénévole de la bibliothèque expose l'activité de l'année 2018 et rappelle la gratuité de l'accès. Si la fréquentation est variable selon les périodes, on note une évolution favorable : 68 nouveaux inscrits en 2018, 115 nouvelles acquisitions (partagées entre adultes et jeunesse), au total un fonds de 3475 livres complété par 500 prêts annuels de la médiathèque. Les animations sont évoquées : le succès de la Nuit de la Lecture, les rencontres régulières avec l'école, le partenariat avec les Francas... Les élus remercient sincèrement tous les bénévoles impliqués qui participent à rendre accessible pour tous la lecture, à favoriser des rencontres culturelles.

Le Maire évoque le projet de grande bibliothèque d'intérêt communautaire qui verra le jour sur le site St Jacques à Besançon. Ce projet ambitieux de création d'une bibliothèque moderne universitaire sera également couplé à une bibliothèque pour tous. Le but est vraiment de favoriser l'accès à tous avec des plages d'ouverture nouvelles comme le dimanche après-midi... Les élus sont attachés au fonctionnement des bibliothèques des communes en lien avec le Département qui organise des formations et des prêts. Aussi, il sera articulé en respect de l'existant et dans le but d'apporter des animations complémentaires, des prêts d'expositions...

01 – Transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Communauté Urbaine

I. Les enjeux de la transformation en communauté urbaine

L'article L.5215-1 du CGCT prévoit que le seuil de création d'une communauté urbaine est de 250 000 habitants. La loi NOTRe du 7 août 2015 a cependant introduit un dispositif dérogatoire et temporaire, en permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comprennent une commune ayant perdu la qualité de chef-lieu de région et qui exercent l'intégralité des compétences obligatoires des communautés urbaines de se transformer en communauté urbaine sans condition de seuil de population, d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Face à l'émergence des 22 métropoles, à la transformation en communauté urbaine de presque toutes les anciennes capitales régionales, le Grand Besançon fort de ses caractéristiques métropolitaines veut continuer à se positionner en matière de grands projets, de grandes infrastructures et d'attractivité économique, touristique et culturelle dans la catégorie des territoires qui comptent nationalement.

Le statut de communauté urbaine est un passage nécessaire pour demeurer dans le groupe de tête des grandes agglomérations du Grand Est et pour continuer à jouer un rôle d'entraînement à l'échelle du Centre Franche-Comté.

Elle doit nous permettre de conserver une capacité de rayonnement et de négociation avec l'Etat, la Région, l'Europe, la métropole régionale, et de rester maîtres des leviers pour préserver une démographie et une attractivité compatibles avec un haut niveau de services à la population.

La communauté urbaine permettra de renforcer une approche communautaire qui a fait ses preuves dans le déploiement de compétences aux bénéficiaires de toutes les communes (transports, déchets, développement économique) et dans sa capacité à négocier, à maintenir ses ressources et à construire progressivement un territoire encore plus cohérent. Pour cela, comme le prévoit la charte de gouvernance renouvelée, elle doit clairement s'appuyer sur les secteurs et sur les communes ; cette charte instaure, au sein du Grand Besançon, tant dans la composition de ses instances que dans ses processus décisionnels, un degré de démocratie sans équivalent à une telle dimension.

Pour relever les défis qui s'imposent dans un contexte de concurrence territoriale croissant, la transformation en communauté urbaine est concomitante de l'adoption et de la mise en œuvre d'un nouveau projet de territoire qui a été délibéré au conseil communautaire du 29 juin 2018.

A ce même conseil, le Grand Besançon a délibéré sur les transferts de compétences nécessaires au passage en communauté urbaine. A l'issue d'un dialogue nourri qui a permis de prendre en compte les spécificités des communes dans les processus de transfert, les communes ont délibéré favorablement sur le transfert de ces compétences.

Ainsi, la première phase de la transformation, relative à l'extension des compétences de la CAGB afin de se doter de toutes les compétences obligatoires des communautés urbaines, a été entérinée par deux arrêtés préfectoraux en date des 6 novembre 2018 et 21 février 2019, faisant suite aux délibérations concordantes du Conseil communautaire et de la majorité qualifiée des communes membres.

Conformément à la Charte de gouvernance renouvelée adoptée par le Conseil Communautaire du Grand Besançon le 15/02/2018, la nouvelle organisation qui accompagne les transferts de compétences s'appuie sur les secteurs et sur les communes. Elle instaure ainsi au sein du Grand Besançon, tant dans la composition de ses instances que dans ses processus décisionnels, un degré de démocratie sans équivalent à une telle dimension. Cette gouvernance est opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2019 en ce qui concerne le transfert de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie ; signalisation, parcs et aires de stationnement ».

II. Transformation de la CAGB en communauté urbaine

Le Grand Besançon exerce à ce jour les compétences obligatoires d'une communauté urbaine et satisfait aux conditions nécessaires pour opérer sa transformation. Il peut désormais engager la seconde phase.

Par délibération du 28 février 2019, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la transformation de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon en Communauté urbaine, à compter du 1^{er} juillet 2019, et sur les statuts modifiés joints en annexe (dont le nom de la nouvelle structure qui doit être obligatoirement mentionné dans les statuts).

Ce changement de statut juridique n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. En application des dispositions de l'article L.5211-41 du CGCT, l'ensemble des biens, droits et obligations de la communauté d'agglomération seront transférés à la communauté urbaine, qui sera substituée de plein droit à la communauté d'agglomération dans toutes les délibérations et tous les actes de cette dernière à la date du 1^{er} juillet 2019.

L'ensemble des personnels de la communauté d'agglomération sera réputé relever de la communauté urbaine dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Les conseillers communautaires composant l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération conserveront leur mandat pour la durée de celui-ci restant à courir au sein de l'organe délibérant de la communauté urbaine.

S'agissant du nom, il a été décidé que la communauté urbaine prenne la dénomination de « Grand Besançon Métropole ». En effet, ce choix de nom s'inscrit en continuité avec les enjeux liés à la transformation en communauté urbaine. Dans l'univers concurrentiel des territoires, l'appellation Métropole témoigne d'un niveau d'équipements, de services, d'accessibilité auxquels les acteurs économiques, notamment ceux à la recherche de lieux d'implantation pour leurs entreprises, sont particulièrement attentifs.

Il pourra être adjoint à ce nom « Grand Besançon Métropole » la mention « communauté urbaine ».

Cette appellation est ainsi cohérente avec les fonctions métropolitaines présentes sur notre territoire en matière d'accès à la grande vitesse, d'Université et d'enseignement supérieur, de CHRU et d'activités économiques (Technopôles microtechniques et santé).

Ainsi, dans la mesure où la loi laisse chaque EPCI libre de sa dénomination (point rappelé encore récemment par le Ministre de l'Intérieur), ce nom Grand Besançon Métropole constitue une réponse aux enjeux d'attractivité de notre territoire.

III. Consultation des communes membres

La délibération du Conseil communautaire du 28 février 2019 adoptant cette transformation a été notifiée aux communes membres de la CAGB le 14 mars 2019.

Les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois suivant cette notification pour se prononcer sur cette transformation. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Si la majorité qualifiée des communes se prononcent favorablement, un arrêté préfectoral formalisera cette transformation et la modification de statuts afférente à effet du 1^{er} juillet 2019.

Conformément aux articles L.5211-41 et L.5211-20 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la transformation de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon en Communauté urbaine, à compter du 1^{er} juillet 2019, et à approuver le projet de statuts modifiés joints en annexe (dont la dénomination de la communauté urbaine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la transformation de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon en Communauté urbaine, à compter du 1^{er} juillet 2019, et approuve le projet de statuts modifiés joints en annexe.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

02 – ONF – Travaux 2019

Stéphanie GHARBI présente le programme préconisé par l'ONF et propose un devis précis des travaux 2019 faisant apparaître les montants suivants :

➤ Investissement 12 452 € 71 HT 13 697 € 97 TTC

Ces travaux de dégagement manuel, de nettoyage de jeunes peuplements, de maintenance de cloisonnement et de plantation seront réalisés dans les parcelles 10r, 11r, 26r, 27r et 28j.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

03 – SPA – Renouvellement de la convention

La convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière signée entre la commune et la SPA arrive à expiration le 31 Mai 2019.

Il convient de décider ou non de renouveler ce partenariat avec la SPA afin que cette dernière puisse accueillir les chiens et les chats en divagation sur la commune.

Le coût de ce service est fixé à 0 € 35 par habitant et par an.

La SPA propose une convention sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la nouvelle convention proposée par la SPA et autorise Madame Le Maire à la signer.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

Le Maire rappelle que Daniel Varchon a récemment accompagné un chien perdu au refuge de Deluz, il disposait d'un tatouage qui ne le reliait pas au bon propriétaire... Cela montre bien qu'il est indispensable de pouvoir compter sur la SPA.

04 – LOCAUX COMMERCIAUX – Evolution du bail commercial du 10 C grande rue

La locataire du local communal du 10 C grande rue souhaite céder son fonds artisanal de COIFFURE, pour ce faire la signature d'un acte notarié est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet acte qui prendra effet à la date de la signature.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

05 – Finances – Régie de recettes pour les locations de salles

Afin de pouvoir encaisser les locations des salles communales, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer ces recettes dans l'actuelle régie destinée à recevoir les recettes des photocopies et des télécopies.

Après en avoir, le Conseil Municipal :

- valide la proposition de Madame Le Maire et modifie, à compter de ce jour, la régie de recettes pour les photocopies et les télécopies créée par la délibération du 11 Mai 2009, en régie de recettes pour les photocopies, les télécopies et les locations des salles communales,
- charge Madame Le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette modification de régie.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

06 – Finances – Régie de recettes pour les droits de place

La régie de recettes pour les droits de place était utilisée lors des marchés de producteurs qui ne sont plus organisés depuis plusieurs années.

Sur le conseil du percepteur, Madame le Maire propose de supprimer cette régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer, à compter de ce jour, la régie des droits de place.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

NOTE DE SYNTHÈSE : PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS, DE GESTION 2018 ET DES BUDGETS PREVISIONNELS 2019

Daniel Varchon et Catherine Barthelet présentent en détail les différents chapitres, les variations, des budgets de la commune, dont voici le résumé :

Données exprimées en euros	Budget Commune	PREVISIONS 2018	REALISE 2018	PREVISIONNEL 2019
Dépenses	FONCTIONNEMENT			
11	Dépenses générales	331 527	275 214	326 856
12	Dépenses de personnel	234 335	212 817	232 399
65	Charges gestion courante	63 577	57 663	67 010
66	Intérêts de la dette	24 200	23 979	21 410
67 68 73	Dépenses exceptionnelles	34 483	28 763	22 444
23	Virement section investissement	451 001		362 229
678	Disponible	519 136	256 982	117 952
	Attributions de Compensation voirie			35 155
	Total	1 658 259	855 418	1 185 455
Recettes	Excédents reportés	854 683		457 328
70	Produits de service	75 519	97 684	86 508
73	Impôts et taxes	535 493	571 993	456 150
74	Dotations et participations	164 350	178 691	166 432
75	Produits gestion courante	15 000	14 763	18 600
77	Recettes exceptionnelles	14 311	15 270	437
	Total	1 659 356	878 401	1 185 455
Dépenses	INVESTISSEMENT			
1	Solde d'exécution	86 415		409 046
20	Attribution de Compensation	3 923	3 923	55 941
21	Matériels, travaux...	822 929	683 671	381 762
16	Dette capital	85 881	85 859	83 485
	Autres	13 546	21 437	11 622
	Total	1 012 694	794 890	941 856
Recettes				
10 222	Fonds de Compensation TVA	106 900	116 099	45 800
10 226	Taxe Aménagement	20 000	22 039	20 000
1 068	Excédent fonctionnement	231 058	231 058	420 668
13	Subventions	158 610	52 382	56 538
21	Virement section fonctionnement	456 634		362 229
41	Intégrations	39 492	50 681	36 621
	Total	1 012 694	472 259	941 856

Données exprimées en euros	Budget Locaux Commerciaux	PREVISIONS 2018	REALISE 2108	PREVISIONS 2019
Dépenses	FONCTIONNEMENT			
11/658	Dépenses générales, gestion	1 170	393	895
042/6811	Opération d'ordre	7 928	7 928	8525
	Total	9 098	8 321	9 420
Recettes				
042/777	Excédents reportés/Op ordre	1 898	714	1 837
752	Revenus d'immeubles	7 200	7 328	7 583
	Total	9 098	8 042	9 420
Dépenses	INVESTISSEMENT			
040/139	Opérations d'ordre	715	715	715
165	Dépôt de caution	1 200		1 200
2031	Frais d'étude	7 000	2 250	9 550
21	Travaux	21 852	6 014	73 903
	Restes à réaliser			4750
	Total	30 767	8 979	90 118
Recettes	Excédent antérieur reporté	21 639		20 589
040/28135	Amortissement	7 928	7 928	8 329
165	Dépôt de caution	1 200		1 200
1641	Emprunt			60 000
	Total	30 767	7 928	90 118

Données exprimées en euros	Budget Caveaux	PREVISIONS 2018	REALISE 2018	PREVISIONS 2019
Dépenses	FONCTIONNEMENT			
605	Achat caveaux	13 545	13 545	0
042/7135	Opération d'ordre variation des stocks	0	0	13 545
678	Autres charges exceptionnelles	1 000	0	2 000
	Total	14 545	13 545	15 545
Recettes				
042/7135	Opération d'ordre variation des stocks	13545	13545	13545
701	Ventes produits finis	1000	0	2000
	Total	14 545	13 545	15 545
Dépenses	INVESTISSEMENT			
040/355	Opération d'ordre stocks	13 545	13 545	13545
	Total	13 545	13 545	13545
Recettes				
040/355	Opération d'ordre stocks	0	0	13545
1687	Dettes	13 545	13 545	0
	Total	13 545	13 545	13545

Depuis le début de ce mandat, les budgets aussi bien en fonctionnement qu'en investissement sont gérés sans nouveaux recours à l'emprunt et sans augmentation des taux des différentes taxes communales.

En fonctionnement, une gestion optimisée, rigoureuse, permet une grande stabilité des dépenses incontournables.

La participation à des groupements de commande du Grand Besançon, par exemple, compense l'augmentation légère des charges incompressibles : augmentation du coût de l'énergie...

La différence importante entre le réalisé du budget principal de 2018 et celui de 2019 est dû à la fois au transfert de compétence de la section assainissement et à la diminution du transfert vers la section investissement.

En investissement, après une année 2018 particulièrement active (83 % du budget prévisionnel de 798 000€ réalisés) nous prévoyons en 2019 une activité toujours importante mais moins ambitieuse.

Des travaux d'amélioration de nos espaces extérieurs (22 k€), de refonte de voies diverses et parking (80k€), de rénovation et de réhabilitation de la salle St Martin (86k€) sont prévus cette année. Également, sont programmés des travaux d'amélioration dans nos forêts, notre cimetière et nos équipements techniques : création d'un chemin forestier, opération relevage de tombes, remplacement d'un tracteur tondeuse, protection des vitraux de l'église... (130 k€).

Les élus espèrent pouvoir réaliser les travaux sur le terrain attenant à la salle St Martin, le dossier est dans les mains du juge des expropriations.

Les investissements récurrents permettant l'amélioration de l'ensemble des installations de la commune sont bien sûr toujours inscrits à notre budget : entretien de la zone de loisirs, des salles communales...

Depuis l'année dernière sont apparues de nouvelles dépenses ou recettes comme les attributions de compensation (AC). En effet, en suite du transfert de compétence vers le Grand Besançon de l'assainissement (gestion des eaux usées, du réseau, de la station d'épuration et des eaux pluviales), de la zone d'activités économiques du Champ Pusy, c'est en 2019 la compétence voirie avec l'éclairage public qui a été transférée.

Afin de garantir l'emploi dans nos communes et de faciliter une bonne réactivité d'intervention une partie plus ou moins importante des tâches liées à ces domaines reste confiée aux communes : viabilité hivernal, entretien courant des routes, tonte, élagage de la station d'épuration et de la lagune...

Ainsi ces échanges de charges sont gérés par des compensations budgétaires entre nos deux entités et/ou la signature de conventions, vers la commune par exemple quand nos employés communaux entretiennent les voiries du Champ Pusy ou vers le grand Besançon pour l'éclairage public ou des travaux d'investissement de voirie.

La commune reste force de proposition pour les travaux de voirie et les interventions. Par exemple en 2019 la reprise de la Voie Romaine en agglomération ainsi que la rénovation des trottoirs du Vallon du Bouvreuil sont envisagées. Pour information, une participation exceptionnelle sous forme de fonds de concours peut-être demandée à la commune pour des travaux plus en accord avec les habitudes locales.

En parallèle avec ce budget principal, demeure un budget « Locaux commerciaux », les travaux de rénovation du premier étage de la mairie permettront l'installation d'un cabinet de kinésithérapeute cette année. Pour cette réalisation, cette année un emprunt est prévu, il sera compensé par le nouveau loyer perçu dès l'installation du praticien. Ce budget devra ainsi « s'autogérer ».

Un budget « caveaux » a été créé fin 2018, il s'agit de gérer indépendamment du budget communal les caveaux d'urnes installés dans le cimetière. Ces opérations sans plus-value nécessitent un budget séparé qui sera équilibré par la vente des caveaux.

Comme les années précédentes, Daniel Varchon, le Maire et Madame Petit ont rencontré le percepteur en amont qui a validé ces données et prévisions.

Le budget sera présenté dans le prochain Trait D'Union avec un focus particulier pour expliquer les investissements prévus en 2019.

Si les budgets sont séparés, les travaux sont, eux, pris en charge par les mêmes personnes, salariés ou élus. Madame le Maire remercie donc le travail des intéressés : l'adjoint aux finances et son comité consultatif ainsi que Solange Petit.

Les élus débattent et se mettent d'accord notamment sur les investissements à porter cette année. Les présentations n'appelant pas d'autres remarques, Madame le Maire invite le conseil à procéder aux différents votes budgétaires comme suit.

07 – FINANCES - Vote du Compte de Gestion 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2018 – COMMUNE – présenté par le percepteur, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture
Exploitation	816 400.45 €	218 542.45 €	23 312.06 €	256 825.31 €	877 995.37 €
Investissement	- 73 899.45 €		- 322 630.79 €	- 12 515.46 €	- 409 045.70 €
TOTAL	742 501.00 €	218 542.45 €	- 299 318.73 €	244 309.85 €	468 949.67 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

08 – FINANCES – Vote du Compte administratif 2018 – COMMUNE – et affectation de résultats

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Sous la Présidence de Daniel VARCHON, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 – COMMUNE, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture
Exploitation	816 400.45 €	218 542.45 €	23 312.06 €	256 825.31 €	877 995.37 €
Investissement	- 73 899.45 €		- 322 630.79 €	- 12 515.46 €	- 409 045.70 €
TOTAL	742 501.00 €	218 542.45 €	- 299 318.73 €	244 309.85 €	468 949.67 €

Restes à réaliser :

- Dépenses 11 622 € 00
- Recettes 0 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2018 au budget commune 2019 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 457 327 € 67
- Investissement dépenses D 001 409 045 € 70
- Investissement recettes R 1068 420 667 € 70

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

09 – FINANCES – Vote du Compte de Gestion 2018 – LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2018 – LOCAUX COMMERCIAUX – présenté par le percepteur, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	1 183.86 €	- € -	61.98 €	1 121.88 €
Investissement	21 638.89 €	-	1 050.28 €	20 588.61 €
TOTAL	22 822.75 €	- € -	1 112.26 €	21 710.49 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

10 – FINANCES – Vote du Compte administratif 2018 – LOCAUX COMMERCIAUX – et affectation de résultats

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Sous la Présidence de Daniel VARCHON, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 – LOCAUX COMMERCIAUX, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	1 183.86 €	- € -	61.98 €	1 121.88 €
Investissement	21 638.89 €	-	1 050.28 €	20 588.61 €
TOTAL	22 822.75 €	- € -	1 112.26 €	21 710.49 €

Restes à réaliser : néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2018 au budget locaux commerciaux 2019 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 1 121 € 88
- Investissement recettes R 001 20 588 € 61

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

11 – FINANCES – Vote du Compte de gestion 2018 – CAVEAUX

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2018 – CAVEAUX présenté par le percepteur, dont le résultat est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 545,60	G 13 545,60	G-A 0,00
	Section d'investissement <small>(v compris les comptes 1064 et 1065)</small>	B 13 545,60	H 13 545,60	H-B 0,00
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I <small>(si excédent)</small>	
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J <small>(si excédent)</small>	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 27 091,20	Q= G+H+J 27 091,20	=Q-P 0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F 27 091,20	= G+H+J+K+L 27 091,20	

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

12 – FINANCES – Vote du Compte administratif 2018 – CAVEAUX – et affectation budgétaire

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Daniel VARCHON, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 – CAVEAUX - dont le résultat final est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 545,60	G 13 545,60	G-A 0,00
	Section d'investissement <small>(v compris les comptes 1064 et 1065)</small>	B 13 545,60	H 13 545,60	H-B 0,00
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I <small>(si excédent)</small>	
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J <small>(si excédent)</small>	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 27 091,20	Q= G+H+J 27 091,20	=Q-P 0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F 27 091,20	= G+H+J+K+L 27 091,20	

Restes à réaliser : néant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2018 au budget caveaux 2019 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 0 € 00
- Investissement recettes R 001 0 € 00

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

13 – Fiscalité – Vote des taxes communales 2019

Après en avoir délibéré sur les taxes communales, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes communales :

	2019		
	Base	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	1 733 000 €	11.74%	203 454 €
Taxe foncière (bâti)	1 273 000 €	13.43%	170 964 €
Taxe foncière (non bâti)	27 600 €	23.08%	6 370 €
TOTAL			380 788 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

14 – FINANCES – Vote du budget primitif 2019 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 de la COMMUNE, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 185 455.00 €	1 185 455.00 €
Investissement	941 856.00 €	941 856.00 €
TOTAL	2 127 311.00 €	2 127 311.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

15 – FINANCES – Vote du budget primitif 2019 – LOCAUX COMMERCIAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 des LOCAUX COMMERCIAUX, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 420.00 €	9 420.00 €
Investissement	90 118.00 €	90 118.00 €
TOTAL	99 538.00 €	99 538.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

16 – FINANCES – Vote du budget primitif 2019 – CAVEAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 des CAVEAUX, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 545.00 €	15 545.00 €
Investissement	13 545.00 €	13 545.00 €
TOTAL	29 090.00 €	29 090.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

17 – Acquisition de terrain pour la création d'un chemin forestier

Afin de créer un chemin d'accès à des parcelles forestières communales, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition de terrain nécessaire à la création de ce chemin.

Ce projet a été étudié lors de différentes réunions avec le comité consultatif bois, l'ONF, l'agriculteur actuel propriétaire du champ, le géomètre désigné pour le bornage et la commune.

Le chemin à créer correspond à la parcelle ZB 147, d'une surface de 29 a 17 ca, estimée à 1 014 € 42.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

18 – SCOLAIRE – Participation aux frais du psychologue scolaire

Le psychologue scolaire du RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté) intervient régulièrement dans les écoles du secteur. Son bureau de rattachement se trouve à l'école de CHEMAUDIN et VAUX.

Comme toutes les dépenses liées au fonctionnement des écoles, les frais de fonctionnement des RASED sont à la charge des communes.

Ainsi la commune de CHEMAUDIN et VAUX propose la mise en place d'une convention afin de définir les modalités de répartition de ces frais de fonctionnement, qui se ferait au prorata des élèves de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour une participation aux frais du psychologue scolaire par le biais d'une convention, et autorise Madame Le Maire à signer ladite convention et tous les documents liés à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

19 – Installation de ruches sur le domaine communal

Mr Denis JOUFFROY domicilié 7 rue du Chêne Bénit et Mr et Mme Jérôme LEMAITRE domiciliés 6 les Prés de la Noue, à PELOUSEY, ont sollicité Madame le Maire pour l'installation de ruches sur le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces deux demandes et autorise Madame Le Maire à signer les conventions nécessaires à l'occupation du domaine communal.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

20 – Questions diverses, informations diverses et dates à retenir

Les élus prennent connaissance du dernier rapport de délégation du maire :

- 2 Ventes de concessions dans le cimetière
- 4 Droits de préemption non exercés
- 9 Certificats d'urbanisme délivrés
- 18 Déclarations préalables accordées
- 12 Permis de construire accordés (avec ou sans prescriptions)

Demandes du mouvement « Nous voulons des Coquelicots »

Le mouvement local de l'appel des Coquelicots a sollicité le conseil municipal à propos de différents points. Après échanges entre élus, il est décidé de ne pas prendre de motion ou de délibération comme demandé. Les élus rappellent que la commune a anticipé la réglementation en la matière et n'utilise plus aucun produit phytosanitaire. Elle est engagée dans plusieurs projets à son niveau qui vont dans le

sens de l'interpellation : plantation de verger, fauchage tardif, projets avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)... Un article dans le dernier Trait d'Union a rappelé aux particuliers que c'est à eux maintenant de respecter l'interdiction. Les agriculteurs de notre commune s'inscrivent également dans cette démarche.

Le conseil n'est donc nullement opposé à la démarche mais ne souhaite pas que la commune soit stigmatisée et rappelle que ce sont les parlementaires qui veilleront à l'arrêt définitif de l'utilisation des produits tels le glyphosate et non pas les élus communaux.

Il est rappelé que les membres du mouvement souhaitent par leur démarche interpellier le plus de monde possible et sensibiliser tous les citoyens sur les conséquences de leurs actions quotidiennes et promouvoir par exemple la consommation en circuit court. Cette préoccupation est partagée par le conseil.

Dans ce contexte, les membres du mouvement ont été autorisés de manière symbolique à planter des coquelicots place de Mozzagogna et autour des panneaux d'entrées d'agglomération. Ils rencontreront aussi les bénévoles du comité consultatif fleurissement pour envisager de décorer une fontaine avec des coquelicots en céramique.

Madame Le Maire informe :

- Rappel des élections européennes du 26 Mai 2019 – Les élus sont invités à s'inscrire pour la tenue du scrutin.
- Assemblée Nationale – Après-midi d'échanges avec Mme la Député Fannette CHARVIER, vendredi 19 Avril 2019. L'attaché parlementaire a organisé ce déplacement sur notre commune en souhaitant des temps de rencontres avec les entreprises, le conseil municipal (17h15) et les habitants (18h15). L'information a été distribuée à Pelousey et les villages alentours.
- GRAND BESANCON
 - Projet : « le Grand Huit » : un spectacle qui se tiendra dans les communes qui ne peuvent pas accueillir les Rives du Doubs. La commune s'est donc proposée pour accueillir une représentation théâtrale. La maison de la Noue serait parfaitement adaptée.
 - Grandes Heures Nature : présentation de la manifestation et du festival en mairie par les organisateurs lundi 29 avril à 18h, tous les élus sont conviés.
 - Numairie et ordiclasse : ces projets ont pris du retard en raison de la restructuration du service, les formations et actions vont être relancées prochainement.
 - Des travaux de curage et réaménagement des lits du séchage de boues sont prévus sur notre station d'épuration. Les berges vont être remodelées pour éviter tout affaissement.

L'étude d'assainissement prend en ce moment du retard en raison du manque de période longue de pluies.

 - Présentation sommaire d'un projet phare du projet de territoire, au cœur d'agglomération : la cité internationale des savoirs et de l'innovation Besançon - Saint-Jacques qui comprendra entre autres : la grande bibliothèque déclarée d'intérêt communautaire, la cité des savoirs, l'accueil de starts up, un centre de congrès, un hôtel haut de gamme pour viser le tourisme d'affaires, une mise en valeur du patrimoine remarquable couplée à des constructions contemporaines, la démolition de l'ancienne maternité...
 - Réunion comité de secteur voirie : Daniel Varchon, référent et le maire ont participé à ce premier rendez-vous au cours duquel ont été présentés les travaux prévus en amélioration et requalification. Les communes ont pu exprimer leur priorisation des travaux et s'organiser entre elles au sein du secteur.
- Réunion du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) : Françoise Fumey rapporte sa participation aux réunions de bureau et commission appel d'offres. De gros travaux sont prévus en termes d'assainissement en suite de l'intégration de 17 nouvelles communes du Val Marnaysien. Le Syndicat se porte bien, recrute du personnel qualifié, etc.

- Réunion comité consultatif festivités : Benoit Ricloux et François Belot font un point sur l'organisation de Pelousey en Folie et font appel aux élus pour leur présence le jour J. Les associations préparent leurs ateliers, reste aux équipes à s'inscrire !
- La commission communale des impôts directs s'est tenue récemment en présence des services du cadastre. Plusieurs décisions ont été prises et discutées avec le géomètre qui en tiendra compte. Merci aux commissaires pour leur implication.
- Stéphanie Gharbi informe d'une récente rencontre avec Elabor dans le cadre du suivi de la procédure du cimetière. Avec le maire, elles ont préparé la future opération de relevage des tombes.
- Les entretiens professionnels ont eu lieu, menés par le Maire et 1^{er} adjoint : le RIFSEEP (régime indemnitaire) a été valorisé, un rappel des règles de sécurité, des bons réflexes vis-à-vis de la qualité de l'air, de la santé au travail ont été effectués...
- Plusieurs rencontres avec le correspondant de l'Est Républicain ont permis la mise en valeur des actions des habitants.es, des associations... Qu'il en soit remercié !
- Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) présente son bilan d'activité 2018. L'activité est toujours dense, en augmentation comme exposé précédemment...
- Scolaire
 1. Un projet ERASMUS est envisagé entre le collège de Pouilley-Les-Vignes, la classe de CM2 de Pelousey, une école italienne et une école espagnole. La commune a signé un accord de principe pour la gestion des subventions européennes liées à ce projet qui ne pourraient pas être versées directement aux établissements scolaires. A suivre...
 2. Daniel Varchon et Benoit Ricloux ont participé au conseil d'école. Ont été détaillés les projets des différentes classes comme celui en lien avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) autour du projet GBH (Grand Besançon Habitat)... Les bonnes relations entre tous les acteurs ont une nouvelle fois été saluées, elles permettent de faire émerger rapidement des petits projets aussi comme la création d'hôtels à insectes. Un projet piscine est envisagé pour la rentrée de septembre 2019. Des renseignements vont être pris pour évaluer le coût de prise en charge par la commune de cette activité obligatoire dans le programme mais jusque-là déléguées à l'Association Loisirs Evasion. Une rencontre avec la directrice de l'école et le président de l'ALE est à organiser pour gérer au mieux cette transition.
 3. Par rapport à la volonté d'améliorer la qualité de l'air, un capteur de CO² a été prêté à l'école pour vérifier l'importance des ouvertures régulières des fenêtres.
- Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, une réunion avec les assistantes maternelles agréées s'est tenue en mairie en présence de Benoit Ricloux, du maire et de Lise Verpillet, directrice du Relais Familles Assistantes Maternelles. Un compte-rendu a été diffusé à toutes les assistantes maternelles. Ont été évoqués le sentiment de tension de l'offre décrite par les parents, les difficultés de trouver des gardes pour des temps très réduits ou non réguliers, des parents qui ne veulent que de l'accueil collectif, d'où le fait que la commune accorde des dérogations pour l'accueil périscolaire des 3 ans. Les assistantes maternelles ont expliqué également leurs difficultés : des agréments plus difficiles à obtenir engendrant des nouveaux travaux, une formation plus complète mais pas toujours reconnue par les parents... Il a été demandé aux assistantes maternelles de bien indiquer leur disponibilité sur le site prévu ou directement auprès de Mme Verpillet pour faciliter la mise en relation. Plusieurs d'entre elles ont déclaré en effet avoir des places libres pour septembre.
- Une réunion participation citoyenne a eu lieu avec le commandant de la brigade de Recologne, les référents et le Maire. Il faut bien sûr poursuivre la vigilance mais Pelousey est pour l'instant épargné par les séries de cambriolages. Par contre, un groupe de jeunes mobilisent particulièrement la gendarmerie et élus. Ils prennent l'habitude de s'installer devant l'école en y laissant des déchets de tout genre, forcent l'éclairage public... Des contrôles réguliers ont lieu avec relevés d'identité, des verbalisations vont être effectuées et dépôts de plainte si nécessaire.
- Un couple est venu présenter son projet de reprise de l'EARL La ferme de Barband. Il est prévu de cultiver en bio des légumes de plein champ, l'alimentation pour leurs animaux, l'élevage en bio aussi de cochons, brebis et lapins. Le but est de vendre en circuit court. De son côté le Gaec de Fontaigneaux souhaite entamer sa conversion en

bio en poursuivant son exploitation laitière et en cultivant une partie des champs actuels du Gaec Barband.

- La 10^{ème} rencontre Jeunes : Emploi, jobs d'été et alternance a eu lieu, l'information a été transmise à tous les demandeurs de job d'été de notre commune car ils sont nombreux cette année, toutes les demandes ne pourront être satisfaites...
- Le Ministère des Armées annonce un exercice en terrain libre du 23 au 28 juin 2019.
- L'organisation d'une randonnée VTT avec deux circuits est proposée par M Gilles Binda et son club cycliste. Une rencontre est prévue pour la valider, elle aurait lieu le 25 mai.
- Retour sur les derniers évènements : le concert de l'EMICA a connu une bonne participation, les élus ont été remerciés pour leur accueil. La Compagnie des Lustres aurait mérité une meilleure participation, la pièce était vraiment marquante... Une suite est prévue, nous encourageons la troupe à revenir présenter les deux parties... La course cycliste Pelousey CIC Classic s'est déroulée avec une météo très favorable. Tous les acteurs s'accordent à dire qu'il sera heureux de retrouver le départ et l'arrivée au-dessus de la rue du Terne. Les organisateurs s'y engagent pour l'an prochain. L'après-midi dépistage avec la Mutualité Française BFC en partenariat avec le CCAS s'est bien passée également, avec une bonne fréquentation.
- Pour information, l'Assemblée Générale de l'AUDAB, présidée par le Maire s'est tenue au Château d'Uzel, l'occasion bien entendu de parler de la commune et de toutes les activités de l'ADAPEI. Tous les élus ont été ravis de cette découverte ou retrouvaille pour ceux qui ont connu le Château pendant leur scolarité ou autre...
- Nicolas VUILLAUME remercie les élus pour son stage par une sympathique lettre. Merci à lui aussi pour son travail notamment sur le site de la commune.
- La Ronde de l'espoir annonce un changement de date, les cyclistes s'arrêteront à Pelousey vendredi 13 Septembre matin.
- Un PACS par le Maire et un mariage par Daniel Varchon ont été célébrés.

AGENDA :

Agenda des élus :

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Vendredi 19 avril – 17 h 15 – rencontre avec le Conseil Municipal et Madame la Députée
- Lundi 26 Avril – 18 h 00 – présentation de « Grandes Heures Natures »

Événements futurs :

- Samedi 27 avril 2019 – Pelousey propre - à partir de 9 h 00 – rendez-vous à la maison de la Noue
- Mercredi 8 mai 2019 – 12 h 00 – Commémoration au Monument aux Morts
- Samedi 18 mai 2019 – à partir de 13 h – Pelousey en Folie !
- Dimanche 19 mai 2019 – 9 h 00 / 18 h 00 – Couvige – Salle Saint Martin et Maison de la Noue
- Dimanche 25 mai 2019 – Elections européennes

Prochains Conseils Municipaux :

- Lundi 6 Mai 2019

Fin de la séance à 23 h 35